



BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPANT AU STAGE :

Mme M. Mlle

Nom du participant:

Prénom :

Date et lieu de naissance :Nationalité:

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone : E-mail :@.....

Le stagiaire est:

Chef d'entreprise non salarié Chef d'entreprise salarié Salarié
 Demandeur d'emploi Particulier

L'ENTREPRISE:

Statut juridique (SA, SARL, etc.) et raison social de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone : E-mail :@.....

Code NAF : |_|_|_|_|_| N° TVA Intracommunautaire : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° Registre des métiers : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION :

Financement personnel Par un OPCA Par l'entreprise

Nom de l'organisme de cotisation du plan de formation de votre entreprise, si concerné (OPCA):

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone :

Toute inscription sera prise en compte à réception du règlement total du stage ou accord de financement par votre Organisme Collecteur (FAFIH, OPCALIM, AGEFOS, AGEFICE, etc.). Le chèque de règlement ne sera encaissé qu'en fin de formation. Les frais d'inscription ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de restauration (hors repas du midi, inclus).

CHOIX DU STAGE :

Nom du stage:

Formateur :

Date du stage :

Durée : Prix de la formation :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (*En annexe, ci-joint, à parapher et signer*)

Le participant au stage et/ou son entreprise reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les acceptent.

Date :

Signature du participant :

Cachet de l'entreprise (si applicable) :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ:

Raison sociale : SARL BELOW ELEVEN FORMATION

Nom commercial : École de formation Jean-Christophe VITTE

Adresse Siège Social : 185, Chemin de la Grange des Roues - 84700 SORGUES

SIREN : 829 781 970 R.C.S AVIGNON

N° de déclaration d'activité : 93840386084

Il est précisé que pour les besoins des présentes conditions générales de vente, sera mentionné le nom commercial « École de formation Jean-Christophe VITTE ».

OBJET :

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de votre part l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'École de formation Jean-Christophe VITTE (disponible sur simple demande). Les présentes conditions s'appliquent à une ou plusieurs formations dispensées par les équipes de l'École de formation Jean-Christophe VITTE, sous forme de sessions destinées aux professionnels des métiers de bouche et réalisées dans les locaux de l'École de formation Jean-Christophe VITTE ou dans des lieux appropriés. Le contenu, la forme, les prix ainsi que les planifications de ces formations sont définis dans le catalogue de formation de l'École de formation Jean-Christophe VITTE en vigueur au moment où il est procédé à l'inscription (sauf offres spéciales ponctuelles). Les présentes conditions générales, le bulletin d'inscription, le contrat ou la convention de formation signée des deux parties et le devis constituent le contrat entre le stagiaire et l'école. Pour les stages hors catalogue, la contractualisation entre le client et l'École de formation Jean-Christophe VITTE est formalisée par un devis comprenant le programme et les modalités de la formation. La durée de validité des propositions de l'École de formation Jean-Christophe VITTE pour les stages hors catalogue est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition (figurant sur la proposition). L'École de formation Jean-Christophe VITTE remet à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation de présence à l'École de formation Jean-Christophe VITTE.

OBJECTIF DES FORMATIONS:

Permettre à chaque stagiaire, professionnel ou amateur, d'apprendre ou de se perfectionner selon son niveau, dans les métiers de la bouche (pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie, boulangerie, traiteur, cuisine, etc.), afin d'approfondir ses connaissances pour acquérir un niveau de qualification élevé. A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation à l'École de formation Jean-Christophe VITTE sera délivrée aux stagiaires. Les méthodes pédagogiques employées doivent permettre au stagiaire de réaliser la totalité du programme.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

L'inscription à un stage de formation s'effectue à l'aide du Bulletin d'inscription de l'École de formation Jean-Christophe VITTE à retourner à l'école. L'école accusera réception de votre inscription et vous transmettra le contrat ou la convention de formation, le programme du stage choisi ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente. L'inscription ne sera validée qu'à réception du contrat ou de la convention dûment complétée, signée et portant le cachet commercial de l'entreprise, des présentes Conditions Générales de Vente paraphées, datée et signées, et du chèque de règlement total du stage (celui-ci sera encaissé en fin de formation) ou accord de financement par votre Organisme Collecteur (FAFIH, OPCALIM, AGEFOS, AGEFICE, etc.).

REPORT ET ANNULATION :

- Report et annulation par le client: Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (e-mail, courrier) au plus tard 1 mois avant le début de la formation. Pour toute annulation intervenant moins d'un mois avant le début de la formation, les frais de gestion d'un montant de 250€ TTC seront dus à l'École de formation Jean-Christophe VITTE. Si le client effectue une formation dans les 18 mois suivant cette annulation, ce montant sera déduit du prix de la prochaine formation effectuée. Il vous sera facturé la totalité du montant du stage si le stagiaire n'est pas présent le matin du stage.

En cas de force majeure ou présentation d'un certificat médical, l'intégralité de la somme versée vous sera retournée. Tout stage commencé, est facturé à plein tarif y compris en cas d'abandon du stage par le stagiaire pendant sa durée pour quelque cause que ce soit.

- Report et annulation par l'École de formation Jean-Christophe VITTE ou le formateur : L'école se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation pour quelque cause que ce soit . En cas d'annulation par l'École de formation Jean-Christophe VITTE, toute somme reçue pour le paiement de la formation sera restituée et en cas de report de la formation, le client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure. Cette annulation ou ce report seront clairement notifiés par courrier à l'entreprise en expliquant les raisons de cette annulation ou de ce report.

TARIF:

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre programme de formation en cours au moment de votre inscription à la formation (sauf offres spéciales ponctuelles). Ils comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion des frais

d'hébergement, de transport et des frais de repas. En formation hors catalogue, le prix facturé est celui de la proposition commerciale qui sert de base à la contractualisation.

MODALITÉS DE RÉGLEMENT :

Les frais de formation s'acquittent uniquement en Euro. Le règlement peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire. Les règlements en espèces ne sont pas acceptés. Si l'École de formation Jean-Christophe VITTE a reçu, au préalable, une prise en charge de la formation (par un OPCA, etc.) elle établira la facture des coûts pédagogiques auprès de l'organisme financeur. Conformément à l'article L. 441-6, L. 441-3 et D. 441-5 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20 %, et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE:

Le livret d'accueil comprenant notamment les recettes effectuées pendant la formation est remis en début de stage. Il n'est édité qu'en un seul exemplaire. En cas de perte ou de vol, aucun autre exemplaire ne sera fourni. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Le stagiaire et/ou l'entreprise dont il dépend ne pourra utiliser le nom « Jean-Christophe VITTE » ou « VITTE » à titre de marque, raison sociale ou toute autre utilisation, pour quelque produit ou service que ce soit et ce, sans limitation temporelle ni géographique.

DROIT D'IMAGE :

Le stagiaire autorise l'École de formation Jean-Christophe VITTE, sans contrepartie financière, sans aucune limitation de durée et dans le monde entier, à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies et films réalisés dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support connu et à venir. Les images filmées pourront être diffusées dans le cadre de tout reportage que l'École de formation Jean-Christophe VITTE serait amené à produire et/ou à diffuser. Le stagiaire autorise l'École de formation Jean-Christophe VITTE à exploiter ou à autoriser l'exploitation de photographies et enregistrements, en tout ou partie, tant dans le secteur commercial que non commercial, public que privé, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, analogique et/ou numérique. Le stagiaire autorise l'utilisation de son image dans tous les contextes liés à la présentation ou promotion des formations au sein de l'École de formation Jean-Christophe VITTE.

RESPONSABILITÉ :

L'obligation souscrite par l'École de formation Jean-Christophe VITTE dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. L'École de formation Jean-Christophe VITTE ne pourra en aucun cas être tenue responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques effectués au sein des formations et dont un stagiaire serait victime, ni de tout dommage, vol, détérioration ou perte des objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

RÉSOLUTION DES LITIGES:

Les présentes conditions sont régies par la loi française. En cas de litige, le règlement amiable sera privilégié. A défaut, le Tribunal d'Avignon sera seul compétent pour régler le litige.

Le participant au stage et/ou son entreprise reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les acceptent (à parapher et signer)

DATE ET SIGNATURE: